

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 12 décembre 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 5 décembre 2025

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP donne pouvoir à M. Amar MANSOURI, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à Mme Victoria MARI, M. Roland DÉCOMBE donne pouvoir à Mme Daniela SEIGNEZ, Mme Pia BOIZET donne pouvoir à M. Monji OUERTANI

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES (B RÉDACTEUR OU C ADJOINT ADMINISTRATIF) - FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.322-14 et L.332-8-2 ;

Conformément à la volonté de la Ville de renforcer le service Ressources Humaines, afin de maintenir sa qualité d'accompagnement auprès des équipes, il est attendu la création d'un poste permanent de conseiller(e) en Ressources Humaines.

Placé sous l'autorité du responsable de service, ce conseiller aura notamment pour missions, dans le cadre d'un binôme (avec un agent déjà en place) et d'un travail partenarial :

- la gestion des paies, des carrières, des absences, des affaires médicales d'un portefeuille d'agents Ville et CCAS,
- la participation active à la mise en œuvre des évolutions statutaires, les campagnes d'avancement de grade et de promotion interne, les campagnes d'évaluation professionnelle ainsi que les différentes études sollicitées par les services,
- la gestion des dossiers des Ressources Humaines et l'accompagnement des parcours professionnels,

- la réalisation d'actions de communication Ressources Humaines sur le terrain, individuellement ou en équipe,
- en lien avec la prévention : assurer des missions d'information, de mise à disposition des moyens, et de vérification de l'application de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail,
- le suivi des Équipements de Protection Individuelle par la gestion d'un budget annuel et en étant l'interlocuteur privilégié des encadrants,
- la participation, en collaboration avec les services, au déploiement de toute action dans le cadre de la santé, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail,
- la mise en place des préconisations d'adaptations de poste pour les agents en situation de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé ou en inaptitude partielle pour adapter leur poste de travail notamment en faisant le lien entre le médecin de prévention du centre de gestion et les services municipaux.

Cet emploi à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, ou de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées aux articles L.332-8-2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique. Les contrats conclus au titre de l'article L.332-8-2° sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite totale de 6 ans. Au delà, s'ils sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les candidats devront justifier des diplômes nécessaires d'accès au cadre d'emplois mentionné.

Eu égard au niveau des compétences requises, le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des cadres d'emplois mentionnés.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER la création d'un poste de conseiller en Ressources Humaines dans les conditions exposées ci-dessus ;

D'APPROUVER le recrutement d'un agent contractuel, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, dans les conditions précitées ;

D'APPROUVER le tableau des effectifs en conséquence ;

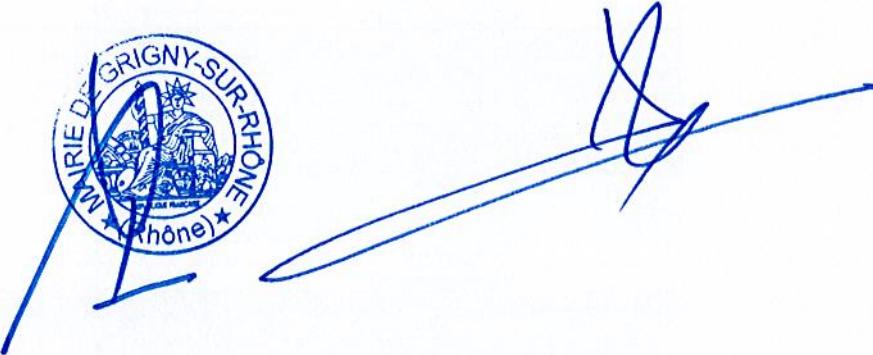
DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget général des exercices en cours et suivants, chapitre 012.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamel MESAI-MOHAMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 12 décembre 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.



ETAT DU PERSONNEL Filière administrative		
CATÉGORIE A	Tableau des effectifs au 14/11/2025	Modification par rapport à l'ancien tableau des effectifs
EMPLOIS FONCTIONNELS	1	
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	-
Total des postes pourvus	1	
Total des postes vacants	0	
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX	13	
Attaché Hors Classe	0	
Attaché principal	1	
Attaché	11	
Total des postes pourvus	12	
Total des postes vacants	1	
CATÉGORIE B	Tableau des effectifs au 14/11/2025	
CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX	5	1
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	
Rédacteur	2	
Total des postes pourvus :	4	
Total des postes vacants :	1	
CATÉGORIE C	Tableau des effectifs au 14/11/2025	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	17	11
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	
Adjoint administratif	5	
Total des postes pourvus :	15	
Total des postes vacants :	2	
Total des postes ouverts	36	37 (B/C)
Total des postes pourvus	32	32
Total des postes vacants	4	5